Déclaration de la FNEC-FP *FO*
CDEN du 20 février 2024

Les ministres se succèdent mais la feuille de route demeure identique : austérité budgétaire, politique autoritaire et recul sans précédent des libertés fondamentales depuis la Seconde Guerre mondiale. Oui, une nouvelle fois, l'austérité est programmée : le budget de l'Education Nationale, comme celui de la Santé et des autres services publics, subit à coup de 49-3 les choix gouvernementaux d'augmenter jusqu'à 2% du PIB les dépenses militaires (avec encore un engagement d'Emmanuel Macron de verser 3 milliards supplémentaires pour des armes à l'Ukraine).

Bruno Lemaire a annoncé 10 milliards d'euros d'économies à répartir sur l'ensemble des ministères au prorata de leur importance. Cette injustice est socialement explosive. Dans le même temps, le Ministère de l'Education Nationale a rendu près de 300 millions d'euros de crédits votés au budget 2023. Chaque année, pour des montants qui varient, le ministère rabote son budget et de reports en reports, des fonds ne sont pas utilisés au détriment des personnels et de l'institution scolaire. Et chaque année, le gouvernement exonère les entreprises de cotisations sociales et fiscales, 130 milliards d'euros en 2023, auxquels s'ajoute le financement de l'enseignement privé. Selon les chiffres publiés en août 2023 par le ministère de l'Éducation Nationale, ce sont 15 milliards d'euros de fonds publics qui ont financé en 2021 les écoles privées… dont 96% sont sous tutelle religieuse.

Depuis le mois de janvier, les mobilisations des personnels, avec les parents et souvent les élus, se sont multipliées avec des réunions dans les écoles, les collèges et les lycées, des motions dans les CA, des manifestations devant les établissements scolaires, et des grèves. FO était de toutes ces mobilisations, aux côtés des personnels et des parents d'élèves. Le rassemblement de ce soir devant la Préfecture en est une des illustrations.

Les responsables de la multiplication des conflits sont bien au gouvernement. Mobilisation des agriculteurs, des agents de la SNCF, des personnels hospitaliers, des personnels de l'Education Nationale … nos dirigeants feraient bien d'entendre la colère qui monte des établissements scolaires depuis plusieurs semaines contre la carte scolaire 2024 et contre le « choc des savoirs » massivement rejeté.

Contre l'effondrement du pouvoir d'achat des personnels sous-payés et à qui aucune revalorisation ne serait proposée, **nous revendiquons la hausse immédiate et indiciaire de nos salaires.**

Contre les suppressions massives de postes couplées aux mesures du « Choc des savoirs » de l'ex-ministre Attal qui supprime des heures et désorganise les établissements, dégrade profondément les conditions de travail tout en stigmatisant les élèves, **nous revendiquons son retrait !**

Concernant le bilan de « l'école inclusive », tout d'abord, les représentants FO rappellent l'article D. 312-10-13-3. du décret n° 2020-515 du 4 mai 2020 qui indique qu'un *« rapport des travaux menés par le comité départemental de suivi de l'école inclusive est adressé annuellement au Conseil Départemental de l'Éducation Nationale »*. Nous demandons la transmission de ce rapport.

Depuis 2005 et la loi Boisseau-Montchamp, poursuivant la remise en cause du droit à une scolarisation adaptée à la nature et au degré du handicap, les gouvernements successifs ont imposé le dogme de l'inclusion systématique au cœur de leur politique éducative, remettant en cause la prise en charge spécifique due à chaque élève. Dans nos écoles, au quotidien, personnels et élèves sont en souffrance parce que des enfants se voient refuser un accueil dans un établissement adapté à leurs besoins et sont scolarisés par défaut en classe ordinaire sans les aides éducatives et/ou médicales dont ils ont besoin. Ces enfants sont les premières victimes de cette maltraitance institutionnelle. En 2023, il manquait près de 130 places en Mayenne en IME et en ITEP. **Quelle est la situation aujourd'hui et que comptez-vous faire pour les élèves orientés en IME et qui faute de place dans cette structure sont scolarisés par défaut en classes dites « ordinaires » voire déscolarisés ? Que comptez-vous faire pour que cesse la souffrance des enseignants et des élèves ?**

L'acte 2 de l'école inclusive impulsée aujourd'hui par le Président Macron, c'est l'accélération de la fermeture des structures spécialisées, IME notamment, c'est toujours plus d'inclusion systématique en classes ordinaires. C'est aussi la création des PAS, les « pôles d'appui à la scolarité » qui permettraient à l'Éducation Nationale de contourner la MDA et ainsi d'avoir la main sur les notifications pour réduire encore davantage les aides individuelles nécessaires à nombre d'élèves en situation de handicap. C'est encore le projet de fusion des personnels AESH et AED avec la création d'un métier « d'accompagnant à la réussite éducative ». Personne ne peut être dupe, l'acte 2 de l'école inclusive n'entend pas donner plus de moyens humains ni plus de soins aux élèves qui en ont besoin. C'est pourquoi FO revendique l'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive et le recrutement d'AESH sous statut de Fonctionnaire, ainsi que la réouverture de places à hauteur des besoins en établissements spécialisés (IME, ITEP, SESSAD, CMP…)

Alors, contre cette carte scolaire, qui aura des conséquences lourdes sur nos conditions de travail et par conséquent sur les conditions d'instruction et d'accueil de nos élèves, qui favorisera inévitablement une fuite des élèves vers l'école privée, nous revendiquons : les ouvertures de classes demandées et l'annulation des fermetures, la création de postes statutaires à hauteur des besoins avec le recrutement de personnels pour abaisser les effectifs par classe, la création des postes de remplaçants pour qu'aucune absence ne puisse pas être remplacée, la création de postes RASED (Un RASED complet pour un bassin de 800 élèves maximum), la création de places en établissements spécialisés à hauteur des besoins, et pour répondre à toutes les notifications de la MDA.

C'est dans ce contexte que 114 personnels de l'Education Nationale en Mayenne ont adopté une motion, dans laquelle ils revendiquent :

- L'augmentation des salaires
- L'annulation de toutes les suppressions de postes et créations de postes statutaires à hauteur des besoins
- L'abandon de l'acte 2 de l'école inclusive
- La défense de l'enseignement spécialisé et de l'ASH
- La création de places dans les ESMS (établissements sociaux et médico-sociaux), pour répondre à toutes les notifications de la MDA
- Un vrai statut, un vrai salaire pour les AESH
- L'abandon de toutes les contre-réformes qui cassent l'École Publique (« choc des savoirs », PACTE, évaluations d'école, loi Rilhac, réforme du lycée professionnel…)

Dans cette motion, ces personnels déclarent qu'ils sont prêts à la grève reconductible jusqu'à satisfaction de ces revendications urgentes. Ils appellent les parents, les usagers, les défenseurs de l'école Publique, à les rejoindre pour mettre un coup d'arrêt à la casse de l'École Publique, pour rétablir des conditions d'accueil et d'instruction à la hauteur de ce que doit être l'École de la République. Le gouvernement Macron-Attal ne nous laisse pas le choix. Il a en effet décidé d'amplifier sa politique anti-sociale et raciste avec des mesures d'une rare brutalité : contre le Code du Travail, contre le Statut général (rémunération au mérite), contre les travailleurs et étudiants étrangers, contre la Sécurité Sociale, et bien évidemment contre l'École publique.

Enfin, FO rappelle son attachement viscéral à la laïcité de l'École et de l'État. La laïcité, c'est l'application de la loi de 1905 de séparation des Églises et de l'État. C'est l'application du principe fonds publics à l'École publique, fonds privés à l'École privée ! Comment accepter que l'État finance de manière concurrentielle des établissements confessionnels et des établissements publics ? FO revendique l'abrogation de toutes les lois anti-laïques qui organisent le financement des écoles privées (à 96% catholiques) par des fonds publics, de la loi Debré de 1959 à la loi Blanquer de 2019. La question n'est pas d'exiger une rigueur dans les contrôles de ces établissements, mais bien d'abroger ces lois anti-laïques.

La FNEC-FP FO 53, comme elle l'a toujours fait, soutiendra en toute indépendance les initiatives prises par les personnels pour la satisfaction des revendications, sans jamais accepter de co-gérer quoi que ce soit de la politique de ce gouvernement. Plus que jamais en 2024, notre organisation entend, à sa mesure, être un outil au service des personnels pour chasser les nuages sombres de la régression sociale et démocratique, et faire émerger un coin de ciel bleu.

Nous aurons deux vœux à soumettre au vote de ce CDEN concernant le "choc des savoirs" et concernant le projet de loi Rilhac 2, qui prévoit la création d'un statut d'Établissement Public Local d'Enseignement Primaire (EPLEP).